

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative au projet de révision du SCoT du Piémont des Vosges

Par arrêté en date du 11 août 2021, le Président du PETR du Piémont des Vosges a défini les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Piémont des Vosges.

1. Durée de l'enquête et constitution du dossier :

Cette enquête se déroulera du **jeudi 2 septembre 2021 au lundi 4 octobre 2021 inclus** (soit un total de 33 jours)

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- d'une notice de présentation,
- du projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Piémont des Vosges arrêté le 19 décembre 2019, composé des pièces suivantes : Un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), Un Document d'Orientation et d'objectifs (DOO),
- de la délibération du Comité Syndical tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision du SCoT,
- des avis recueillis auprès des personnes publiques associées, dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, des collectivités territoriales membres du syndicat mixte ou établissements publics chargés de l'élaboration, de la gestion et de l'approbation des schémas de cohérence territoriale limitrophes du périmètre du SCoT Bruche Mossig,

Le projet de révision de SCoT arrêté comporte une évaluation environnementale figurant au rapport de présentation au sein de la partie 5. Un résumé non technique figure en partie 7 du rapport de présentation.

2. Consultation du dossier d'enquête :

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête peut être consulté :

- Au siège du PETR du Piémont des Vosges, 38 Rue du Maréchal KOENIG, 67 210 Obernai, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- Dans les lieux d'enquête publique suivants, aux horaires habituels d'ouverture de chacune de ces mairies ou de ces sièges d'intercommunalité :
 - ✓ Communauté de Communes des Portes de Rosheim, 86, B Place de la République, 67 560 Rosheim
 - ✓ Communauté de Communes du Pays de Barr, 57 Rue de la Kirneck, 67 142 Barr
 - ✓ Maire de Dambach-la-Ville, 11 Place du Marché, 67 650 Dambach-la-Ville
 - ✓ Mairie d'Epfig, 3 Place de la Mairie, 67 680 Epfig
- Sur le site internet du PETR, à l'adresse : <https://www.piemont-vosges.fr/>
- Une version numérique du dossier d'enquête publique sera également consultable sur un poste informatique au siège du PETR, 38 Rue du Maréchal KOENIG, 67 210 Obernai, aux jours et heures susmentionnés.

3. Présentation des observations :

Au siège du PETR et dans chacun des 4 lieux d'enquête publique désignés ci-avant, le dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, sur lequel les appréciations, suggestions et contre-propositions du public peuvent être consignées.

Les observations peuvent également être adressées à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice au siège du PETR du Piémont des Vosges :

- soit par courrier adressé au PETR, 38 Rue du Maréchal KOENIG, 67 210 Obernai
- soit par courrier électronique, à l'adresse : contact@smpv.org

Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège du PETR.

4. Commissaire enquêtrice :

Pour l'enquête publique relative au projet de révision du SCoT du Piémont des Vosges, le Président du Tribunal Administratif de STRASBOURG a désigné Madame Dominique BRAUN-BECK, Juriste, en qualité de commissaire enquêtrice.

5. Permanence d'accueil du public :

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations au siège de l'enquête publique et dans les lieux d'enquête publique, aux jours et horaires suivants :

- Siège de la Communauté de Communes du Pays de Barr, 57 Rue de la Kirneck, 67 142 Barr : **le lundi 6 septembre 2021 de 10h à 12h ;**
- Siège du PETR du Piémont des Vosges, 38 Rue du Maréchal KOENIG, 67 210 Obernai : **le samedi 11 septembre 2021 de 10h à 12h et le jeudi 30 septembre 2021 de 14h à 16h ;**
- Mairie d'Epfig, 3 Place de la Mairie, 67 680 Epfig : **le vendredi 17 septembre 2021 de 10h à 12h ;**
- Siège de la Communauté de Communes des Portes de Rosheim, 86, B Place de la République, 67 560 Rosheim : **le mardi 28 septembre 2021 de 10h à 12h ;**
- Maire de Dambach-la-Ville, 11 Place du Marché, 67 650 Dambach-la-Ville : **le lundi 4 octobre 2021 de 15h à 17h.**

6. Suites de l'enquête publique :

Le rapport et les conclusions motivées rendus à l'issue de l'enquête par la commissaire enquêtrice seront rendus publics par voie dématérialisée sur le site internet du PETR du Piémont des Vosges (<https://www.piemont-vosges.fr/>) ainsi qu'au siège du PETR durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pendant cette même durée, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera également tenue à la disposition du public à la préfecture du Bas-Rhin, ainsi qu'au siège des communautés de communes et dans les mairies des communes concernées, situées dans le périmètre du PETR du Piémont des Vosges.

La décision d'approbation de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale relève de la compétence du Comité Syndical du PETR du Piémont des Vosges.

Toute information relative au projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale arrêté ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président du PETR du Piémont des Vosges ou de Monsieur Baptiste KUGLER, Directeur du PETR du Piémont des Vosges :

- par courrier adressé au PETR, 38 Rue du Maréchal KOENIG, 67 210 Obernai
- par courrier électronique, à l'adresse : contact@smpv.org
- par téléphone : 03.88.47.02.80

Michel HERR
Président du PETR